

Réclamations des Délégués du personnel JARZE-LEMANS Réunion du 26 septembre 2019

Présents : Jimmy BREHERET – Directeur d’Agences
Eric MENAGE – Délégué TITULAIRE – Libre 1^{er} Collège
Marie-France BLIN – Délégué SUPPLEANT - Libre 1^{ER} Collège
Stéphane LETOQUART – Délégué SUPPLEANT - CFTC 1^{ER} Collège

Invité(s) : Michael LEPRINCE – Délégué syndicale SNEPS CFTC

Excusé (s) : Gilberto TONELLI - Délégué TITULAIRE – CFTC 1^{er} Collège

1/3

Préambule : -

Début : 14 h 00

Réclamations « SNEPS CFTC »

1/ Plusieurs agents de sécurité (CDD) non pas de tenues il travaille avec un simple t-shirt ou treillis rangers.

Pourquoi l'agence ne prend pas en compte le cahier des charges de chaque site ?

Réponse : Effectivement, nous avons subi suite à la réorganisation des agences et des directives de la direction une réorganisation de nos stocks. Cependant, il est impératif que tous nos collaborateurs intervenants sur nos sites clients, soient détenteurs d'une tenue de travail adapté.

2/ Pourquoi sur les véhicules des rondiers les auto-bilan ne sont pas à jour ?

Réponse : nous essayons d'assurer le suivi de nos véhicules au plus proche de nos obligations. Nous demandons au DP de nous informer du ou des véhicule(s) en défaut.

3/ Mme BARRAUD CHRISTELLE attend une date pour son MAC APS plus SST, y a-t-il une date de prévu.

Réponse : Plusieurs réponses ont été apportées par monsieur RAIMBERT auprès de madame BARRAUD ainsi qu'une réponse au mail de monsieur

BARBOSA. Madame Barraud Christelle est en arrêt maladie depuis novembre 2017. Une date de formation pour son MAC APS et SST lui seront attribués dans les mois suivants sont retour, sous réserve d'un avis d'aptitude du médecin du travail.

4/ Les délégués du personnel demandent les plannings des rondiers Le MANS, ANGERS, SABLE du mois de juin juillet et août.

Réponse : C'est de l'organisationnel, cela ne rentre pas dans le cadre d'une réclamation DP.

2/3

5/ M. RICOCE vacation du 31/08/2019 a une amplitude horaire de 14h00 (9h45 à 18h15 et de 18h30 à 00h00) de plus entre les deux sites il y a plus de 30 km.

6/ Comment peut-on faire des erreurs alors que le logiciel ICOMET et programmer pour des vacations avec une amplitude horaire maximum de 12h00 sauf erreur de ma part ? vacation qui a été annulée suite à la remontée de l'information.

Réponse question 5 et 6 : Effectivement, il y a eu une erreur de planification, qu'après nous avoir été remonté a été rectifié. Cependant, nous demandons à l'exploitation d'accentuer leur vigilance quant-au respect du temps de travail.

7/ Pourquoi y a-t-il toujours un problème avec les primes conventionnelles de 1,40 pour les agents qui ont une amplitude de plus de 7h00 avec une coupure le midi comme au CCAS.

Réponse : nous demandons au DP, nous nous signaler les agents concernés pour que nous puissions vérifier la bonne prise en compte des primes. Nous n'avons pas à nos connaissances reçues ressèment des réclamations à ce sujet. (CCAS + GRTGAZ)

8/ M. DUTERTRE est toujours dans l'attente de ses bulletins de paie par papier à plusieurs reprises la demande a été faite par recommandé. (M. BREHERET devait s'en occuper).

Réponse : la demande a bien été transmise au service RH Challancin. Nous allons relancer celui-ci. Nous pouvons proposer à M. DUTERTRE un duplicata des bulletins. Après vérification et échange avec M. DUTERTRE, une demande écrite a été formulé directement au siège. Une nouvelle demande écrite va nous être transmise à l'agence

9/ FLOWSERVE revenait sur les anciens horaires d'ouverture 5h30 à 13h00. (Demande des agents)

Réponse : nous ne comprenons pas la question ? C'est de l'organisationnel, cela ne rentre pas dans le cadre d'une réclamation DP.

10/ Que vont devenir les rondiers à partir de décembre suite à la fin du secteur 1 et 2. y aura-t-il un plan de licenciements ou proposition de rupture conventionnelles.

3/3

Réponse : nous avons effectué une réunion d'explication avec les rondiers, où nous avons clairement évoqué avec eux leur reclassement sur nos sites client.

11/ Les heures de la réunion CHSCT du mois de juin n'ont toujours pas été comptabilisées. D'autant plus que ces heures pouvaient éventuellement être des heures supplémentaires : une belle perte pour les agents concernés et un beau gain pour la société Challancin.

Réponse : Après vérification, nous constatons que les heures de délégation CHSCT de juin ont bien intégré dans le planning. En contrepartie les réunions CHSCT n'ont pas été intégrés.

Réclamations « libres »

1/ festival les "accroche-cœur" d'Angers. Pas de laissez-passer pour accès au centre-ville qui est totalement bouclé.

- Ça fait la 20e édition. On a se site depuis des années. Jimmy BREHERET connaît parfaitement le secteur d' Angers...

Pourquoi aucun laissez-passer n' a été demandé en Mairie ?

Le samedi, le rondier a dû se garer à 400m du site de l' ENSAM et s' y rendre en tenue de travail à pied au milieu d' une grosse foule!

L' astreinte exploitation à quant à lui dû se faire escorter par la police municipale (qui a été très compréhensive).

Et le Dimanche il a dû commencer son service à 10h30 au lieu de 14h pour éviter le blocage totale de la zone aux voitures.

Réponse : Cela ne rentre pas dans le cadre d'une réclamation DP.

Cependant, nous allons interroger les services de la Mairie d'Angers. Nous ne faisons pas partie des autorités, il sera difficile d'avoir un retour positif.

2/ site ENSAM Angers, panneau pub de SPGO à l'entrée.

Il serait peut-être temps de faire la pub pour Challancin non ?

Réponse : ce n'est pas une réclamation DP. Cela ne regarde pas la réglementation du travail.

Effectivement, nous avons échangé avec le client lors du dernier COSUI. Étant un bâtiment protégé par le patrimoine nous ne pouvons pas intervenir directement. Nous allons relancer le client.

3/ site ENSAM Angers, pas de cahier de poste ni aucune info obligatoire sur poste (Book HSE).

4/3

Réponse : un format informatique est intégré dans e-manager et mise à jour en date du :

07/05/2019 15:06:10	CHATELAIN Romain	Modification
---------------------	------------------	--------------

4/ Loïc POUVREAU n'a pas eu la prime promise comme évoqué et confirmé en réunion DP d'août.

Ça fait 2 mois de retard et bientôt 3 !

Cette prime étant pour une prestation des 24h auto (en juin).

Réponse : L'agence d'Angers a eu un échange avec M. POUVREAU cette semaine à ce sujet. L'agence ne pouvant pas intervenir sur les primes, nous allons réitérer la demande auprès de la direction et du service paie. Une régularisation interviendra sur la paie de septembre 2019.

5/ Patrick Denis, toujours en attente de ses réclamations paye datant de plusieurs mois et qui évoque une somme autours de 200€.

Réponse : nous avons fait de multiple demande de réclamation auprès du service paie. Un entretien avec M. DENIS a été fait avec M. Raimbert la semaine dernière. Le service paie a été relancé.

6/ à ce jour, toujours aucun chèque sur réunion DP de juillet !
Encore moins d'août.

Réponse : nous avons échangé avec M. BIENVENU, les remboursements ont pris du retard sur les périodes de congé. Plusieurs remboursements ont été traités cette semaine et envoyé aux agences respectives.

7/ Nous souhaitons des informations :

Sur l'avancée des travaux à Jarzé, sur l'état du standard à Jarzé, note officielle aux agents signifiant la date de fin de l'agence du Mans, etc... Bref des informations normales que les agents sont en droit d'avoir.

Réponse : une intervention de notre fournisseur est prévue début semaine prochaine. Nous avons début septembre augmenter le débit du réseau. Il ne reste plus que l'installation d'un nouveau système téléphonique.

Effectivement, un communiqué auprès des agents sur le secteur du Man, va être diffusé.

8/ Planning à AUTOLIV de Poitiers,

Le chef de poste doit faire un maximum, voir la totalité de ses heures le matin. Il est censé être le plus à-même à gérer les difficultés et surtout rencontrer et dialoguer avec le client. Pour les week-ends le chef de poste d'AUTOLIV doit avoir un même traitement que les autres agents, pas de traitement de faveur.

Pourquoi ce n'est pas fait ainsi ?

À quoi bon un chef de poste si c'est pour pas s'en servir comme il se doit ?

Réponse : L'organisation de travail et l'aménagement de service est au pouvoir de direction de l'employeur.

9/ Nous souhaitons savoir pourquoi seul les représentants du personnel de centre-ouest avaient jusqu'à présent un traitement différents des autres établissements quant aux "temps de trajet" pour les déplacements au siège !

Nous un forfait et les autres le temps réel passé en transport.

Il a fallu une discussion avec Mr Laisney au siège dernièrement pour changer cela.

Ça fait quand même la 2e fois que centre-ouest à un traitement de défaveur (c'était le cas également pour les visites médicales, avant notre intervention).

Merci de gérer le personnel de centre-ouest au même titre que tous les autres!

Réponse : Aujourd'hui nous n'en avons pas connaissance sur centre ouest. Nous avons sollicité la direction pour clarifier la règle applicable, à l'issue, nous appliquerons les directives de direction.

10/ Depuis quelques temps un filtrage important des appels a lieu sur le Mans.

Nous protestons contre cette pratique !

Le chef de secteur ou un assistant se doit de communiquer avec ses agents.

C'est une de ces fonctions.

La communication est le point noir de centre-ouest... Au lieu d'améliorer les choses, vous continuez de creuser cette grosse défaillance.

Les agents en ont vraiment marre !

Déjà que personne ne répond aux mails. Maintenant on rajoute le téléphone. Par un gros filtrage.

Réponse : nous en prenons bonne note, un point sera fait avec le chef secteur et son assistant. Le regroupement facilitera cette communication entre collaborateur.

11/ Que se passe-t-il au secteur du Mans ?

Difficulté à donner le minima d'heures (130h) en Octobre...

- depuis juin et cela continue pour Octobre, des soucis de cohérence dans l'établissement des plannings.

Réponse : nous allons intervenir auprès des équipes d'exploitation pour le resensibiliser aux respects des accords entreprise et aux différentes réglementations du travail.

6/3

- fin d'activé (ou quasiment) des secteurs ronds du Mans

- des sites mis en danger sur la pérennité de nos contrats.

Par négligence, oubli, mauvaise planification, non communication, mauvaise formation d'agents sur les 3 sites.

Y' à quelques mois, sur L'Arche.

Récemment sur FLOWSERVE et SERIPHARM.

Le but c'est quoi :

-Mettre les agents en difficulté ?

-faire une mauvaise pub de Challancin ?

-abandonner les sites du Mans ?

Réponse : On ne peut pas se substituer au comité d'entreprise. Les prises et fins de marché font partie du périmètre du comité d'entreprise et non des réclamations DP. !

Fin : 17 h 15